

SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE

Pour le transport de chiens ou chats en laisse

Réduction : aucune

1 prix forfaitaire

1^{ère} classe

2^{ème} classe

trajet simple

trajet aller-retour

OÙ L'UTILISER ?

Pour un trajet* entre 2 gares* ou points d'arrêt* belges.

POUR QUI ?

Pour un chien ou un chat en laisse accompagné.

OÙ L'ACHETER ?

- Aux automates, aux guichets, via le site internet sncb.be (nominatif), via l'App SNCB (nominatif) et dans le train (au Tarif à bord*) ou par les vendeurs agréés.
- Vous pouvez acheter le SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE maximum 31 jours à l'avance.
- L'app SNCB vous permet d'acheter des tickets via votre compte My SNCB pour les personnes vous accompagnant. Chaque ticket est nominatif.

SUR QUEL SUPPORT ?

- Papier, PDF, Code QR sur smartphone/tablette, carte à puce électronique émise dans le train*.

COMMENT L'UTILISER ?

- Ce supplément permet à un chat ou chien en laisse d'effectuer le même voyage que le voyageur accompagnant aux conditions de celui-ci. Toutes les données (gares* de départ et de destination, trajet*, classe, voyage simple ou aller-retour*, date du voyage) doivent être identiques à celles qui figurent sur le ticket du voyageur.
- Si vous disposez, en tant qu'accompagnateur de l'animal, d'un ticket qui vous permet d'effectuer le voyage retour un autre jour que le voyage aller, la validité du SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE sera prolongée afin de coïncider avec la validité de votre ticket (par ex : WEEKEND TICKET).
- Si la gare de destination du supplément aller-retour* est une gare du littoral, vous pouvez effectuer le trajet retour de n'importe quelle gare du littoral. Les gares du littoral sont : De Panne, Koksijde, Oostende, Blankenberge, Veurne, Heist, Duinbergen, Knokke, Zeebrugge-Strand/Dorp.
- Si vous avez acheté des tickets via votre compte My SNCB pour d'autres voyageurs, vous serez présent lors du voyage. Chaque voyageur sera en mesure de prouver son droit à une réduction personnelle éventuelle.
- À l'exception des chiens ou chats tenus en laisse, tout animal doit être enfermé dans un panier, une cage, une caisse ou un autre contenant.
- En tant qu'accompagnateur de l'animal, que vous en soyez le propriétaire ou non, vous devez prendre toutes les précautions pour que la présence et le comportement de l'animal ne constitue nullement une nuisance ou un danger pour d'autres voyageurs ou pour le personnel de la SNCB (par son odeur, bruit ou de toute autre façon). Pour les chiens, le port

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 08.10.2021



de la muselière n'est pas obligatoire, mais il est recommandé. Si d'autres voyageurs et/ou le personnel de bord estiment que le comportement du chien constitue une nuisance ou un danger, l'accompagnateur de train peut exiger que le voyageur mette une muselière à son chien. Si nécessaire, l'accompagnateur de train peut refuser l'accès de l'animal au train ou attribuer une autre place au voyageur et à son animal durant le voyage, voire les expulser du train.

- Les chiens-guide des aveugles et les chiens d'assistance ne doivent pas porter de muselière.
- Votre animal ne pourra prendre place ni sur la banquette, ni sur la tablette.
- En tant que voyageur responsable du chien, vous pouvez être rendu responsable de tous les dommages occasionnés aux voitures par votre animal.
- Vous pouvez acheter une carte de 10 suppléments simples pour un même trajet, à l'automate de vente ou au guichet. Elle est valable 1 an à partir de la date d'émission.

A QUEL PRIX ?

- Vous payez un prix forfaitaire par trajet* simple pour le transport de votre animal domestique en laisse, indépendamment de la distance ou la classe de voyage.

GRATUIT POUR :

- **les petits animaux domestiques dans un panier, une cage, une caisse ou un autre contenant pour autant que :**
 - les dimensions du contenant n'excèdent pas 55 cm de long, 30 cm de large et 30 cm de haut
 - l'animal n'ait pas la possibilité de s'échapper
 - l'animal n'occupe pas de place assise.*Votre petit animal enfermé est considéré comme du bagage accompagné gratuit (voir fiche Bagages accompagnés gratuits).*
- **les chiens servant de guide à un aveugle et les chiens d'assistance**
 - Attention : pour les chiens d'assistance, vous devez pouvoir produire une carte d'accessibilité personnelle délivrée par un centre de formation reconnu. Cette carte doit être validée chaque année par ce centre.
- **les chiens du personnel de sécurité de la SNCB**

- SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE aller-retour* : vous payez 2 fois le prix du SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE simple*.
- Vous pouvez également utiliser un autre titre de transport valable que le SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE pour le transport de votre animal (par exemple : STANDARD TICKET, LOCAL MULTI,...). Ce titre de transport sera valable sur le trajet, à la date et dans la classe du titre de transport y mentionnés.
- Si vous achetez le supplément à bord du train, le prix du SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE sera majoré du supplément «Tarif à bord »*.
- Le prix de la carte 10 suppléments simples est égal au prix de 10 suppléments simples.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE complètement inutilisé est remboursable intégralement au Service Clientèle ou éventuellement, dans la mesure du possible, au guichet:
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance.
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.

*voir [Lexique](#)



- Le SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE n'est pas remboursable :
 - si vous l'avez acquis sur internet, via l'App SNCB, sur restitution d'un bon de compensation, bon d'échange, ou un chèque vert.
 - en cas de perte ou de vol.
- Si vous utilisez un autre titre de transport plus cher que le SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE, la différence de prix entre ce titre de transport et le prix du SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE ne sera pas remboursable.
- Le SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE ne donne pas droit à une compensation en cas du retard de train.
- Les cartes de 10 suppléments simples complètement inutilisées sont remboursables intégralement le jour même dans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat. Passé ce délai, ces cartes ne sont plus remboursables. Les cartes partiellement utilisées ne sont jamais remboursables.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

- Les petits animaux domestiques transportés dans un panier, une cage, une caisse ou un autre contenant voyagent gratuitement en 1^{ère} classe.
- Le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* émis à prix forfaitaire est valable en 1^{ère} classe sans coût supplémentaire. En tant qu'accompagnateur, vous êtes en possession d'un titre de transport valable en 1^{ère} classe.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû pour le SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE.
- Si vous utilisez le SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE dans le train à grande vitesse ICE sur le trajet entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, procurez-vous un supplément séparé pour vous-même et pour votre animal (sauf si l'animal est enfermé ou transporté dans un contenant). Voir www.b-europe.be pour plus d'informations sur l'achat. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur responsable de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**
Oui. Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quel(le) gare* ou point d'arrêt* situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Oui. Le changement est autorisé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE, couvrant la distance entre n'importe quel(le) gare sur cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous achetez ce nouveau titre de transport à bord du train, il est majoré du supplément «Tarif à bord *».
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**
Oui. Vous pouvez utiliser un autre SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE avant ou après le titre de transport déjà en votre possession.
Si un autre titre de transport est utilisé avant ou après un 1er titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours les deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

